PRÉFET DES VOSGES

CABINET
Bureau de la Communication Interministérielle

Épinal, le 10 mai 2012

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Loup : l'Etat met en place des mesures pour le début de l'estive 2012

Depuis le début de l'année, des prédations dans les troupeaux d'ovins ont été déclarées dans le Massif vosgien, mais aussi dans la plaine à l'ouest du département.

Dans le massif, pour l'estive 2012, une attaque a été relevée. 2 agneaux ont alors été retrouvés morts et 2 ont disparu. Cette attaque a donné lieu à un constat par des agents de l'office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) et soumise à expertise.

Dans l'ouest du département, 38 ovins ont été tués. Les éleveurs ont sollicité des constats par l'ONCFS qui les a effectués. Les expertises qui en ont découlé n'ont pas écarté l'hypothèse de prédations par un loup.

Les dispositions prises par l'Etat s'organisent autour de mesures de deux sortes : des mesures de protection et d'indemnisation des attaques.

Le dispositif d'indemnisation mis en place en 2011 est reconduit. Ainsi, y compris dans l'ouest du département, lorsque l'expertise d'une attaque n'exclut pas une prédation par le loup, l'éleveur peut demander à être indemnisé.

Pour ce qui concerne les mesures de protection, l'Etat a financé une étude de vulnérabilité des troupeaux du massif, réalisée par la Chambre d'agriculture des Vosges. A partir de celle-ci, les services de l'Etat ont élaboré un plan d'actions, soumis en avril aux membres du groupe départemental de concertation. Sa mise en œuvre est en cours et prévoit :

- le recrutement de deux aides-bergers,
- l'acquisition de clôtures de protection,
- des moyens d'effarouchement sonores et lumineux,
- et l'aide à l'acquisition de chiens de protection.